

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4ÈME Réunion de 2016**

**Séance du 19 octobre 2016**

**CD20161019\_54  
id. 2890**

*L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BEQ (pouvoir à M. MARDEGAN)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**ABBAYE DE BELLEPERCHE  
MUSÉE DES ARTS DE LA TABLE ET CONSERVATION  
DÉPARTEMENTALE DU PATRIMOINE**

**I – Fonctionnement**

Les tarifs d'entrée actuels de l'abbaye sont les suivants depuis 2015 :

- 1€ plein tarif
- 0,50 € tarif groupe
- gratuité pour les mineurs, les étudiants, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de minima sociaux.

L'offre proposée aux visiteurs est très variée : visite de l'ancienne abbaye, expositions « La table est mise » (500 m<sup>2</sup>), « La terre et le thé » (100 m<sup>2</sup>) et exposition temporaire saisonnière (200 m<sup>2</sup>), accès au parcours ludo-éducatif destiné aux familles.

Afin d'adapter les tarifs à la diversité et à la qualité reconnue de l'offre, Monsieur le Président propose de modifier les tarifs d'entrée de la manière suivante :

- 2€ plein tarif
  - 1€ tarif groupe
  - gratuité pour les mineurs, les étudiants, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de minima sociaux.
- **Animations pour la saison 2017**

Afin de préparer la saison culturelle prochaine dans les meilleures conditions, il convient d'examiner les propositions de programmation pour 2017 dès à présent, et de s'engager sur le budget afférent qui sera inscrit au Budget Primitif 2017.

Les animations envisagées pour 2017 sont les suivantes :

- Les 17 et 18 mars, participation au festival jeune public départemental « Le Big Bang des Arts » avec le spectacle « Millefeuille » proposé par la compagnie Areski, tout public à partir de 4 ans. Ce spectacle sera décliné en séances scolaires et en séances tout public. Afin d'harmoniser nos tarifs avec les autres structures partenaires du festival, nous proposons le tarif de 4 € par enfant pour le public scolaire. Coût : 2 600 €
- Les 29 et 30 avril, L'Asie s'invite à Belleperche, journées autour du thème de l'Asie dans le cadre des 10 ans du festival toulousain Made in Asia (conférence, dégustation de thé, contes, ateliers, spectacles), avec l'association Tchín-tchine. Tout public, coût : 7 000 €
- Le 20 mai à 21h, la Nuit de l'abbaye sur le thème du cirque, par la compagnie Culture en Mouvements, dans le cadre de la Nuit européenne des Musées. Tout public, coût : 4 500 €

- Le 11 juin, conférence sur le thé par Catherine Bourzat. Outre ce rendez-vous, deux ateliers de découverte du thé seront proposés pendant la saison. Public adulte, coût global : 650 €.
- Un week-end en juin, organisation des Journées Nationales de l'Archéologie à l'abbaye en partenariat avec l'INRAP (Institut National de Recherches en Archéologie Préventive).
- Le 1er juillet, spectacle « La trace du papillon », voyage poétique entre Orient et Occident avec Camille Sabathier et Alexis Kowalczewski. Public adulte, coût 1 400 €
- Le 8 juillet, soirée « Murder Party », visite nocturne de l'abbaye avec une enquête à mener pour élucider les énigmes proposées et retrouver le meurtrier. Public adulte, coût : 2 500 €
- Le 22 juillet, « Pyrotronic », spectacle de feu par la compagnie Cessez-le-Feu, dans un univers très futuriste. Tout public, coût : 3 986 €
- 19 juillet et 2 août, « Mercredis de l'abbaye », animations autour des collections avec atelier parents-enfants, tout public à partir de 5 ans.
- 25 juillet et 9 août, « Mercredis de l'abbaye » à destination des adolescents, jeu de rôle grandeur nature sur le thème médiéval fantastique par la structure « La Guilde ». Coût : 1 550 €
- Le 5 août, Pique-nique concert avec le groupe Chic and groove, pour une ambiance allant du jazz au funk. Participation d'artisans et producteurs du Tarn-et-Garonne, pour une valorisation des produits locaux. Tout public, coût : 1 300 €
- Le 2 septembre, Apéro concert avec le groupe Jell'Oo, pour une soirée feutrée aux tonalités fraîches et jazzy. Participation envisagée du Syndicat des Vins de Tarn-et-Garonne. Public adulte, coût : 2 200 €
- Du 14 au 17 septembre, Les Médiévales. Nombreux spectacles et ateliers autour du thème du Commerce et des échanges au Moyen Âge. Deux jours à destination des écoles et deux jours tout public. Coût : 48 000€
- Juillet : participation à l'opération nationale « Portes du Temps » menée par le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des sports. Coût : 2 100 €

- Juillet – août : participation à l'opération nationale « Partir en Livre » en partenariat envisagé avec la Médiathèque Départementale
- Octobre : participation à l'opération nationale « Semaine du goût »

Le coût global de ce programme d'animations s'élève à 77 800 € pour environ 25 manifestations. À titre de comparaison en 2016, 17 animations étaient proposées pour 72 675€.

La mise en œuvre de ce programme est éligible à des aides européennes dans le cadre du programme LEADER, crédits FEADER, pouvant aller jusqu'à 48 % du montant de la dépense hors taxe.

Par ailleurs, des aides de la Région sont également envisageables au titre de la politique régionale d'aide à la programmation de spectacles vivants et d'aide aux festivals pour l'organisation des Médiévales. Dans le cadre de l'opération nationale « Portes du temps », un échange est également en cours avec l'État (DRAC) afin d'envisager toutes les possibilités de financement.

## **II – Investissement**

- **Conservation départementale du patrimoine**

Monsieur le Président demande d'examiner les propositions budgétaires au titre de l'aide à la restauration du patrimoine protégé :

### **Objets mobiliers inscrits (OMIC)**

*(Article 204141 – s/f 312)*

*Autorisation de programme n° 5320 de 2016 : + 1 029 €*

*Crédits de paiement 2016 ..... + 1 029 €*

Le montant initial de l'AP 5320 de 2016 était de 11 738 €. En raison de l'arrivée de nouveaux dossiers, il convient d'augmenter cette AP de 1 029 € (ce qui la porte à 12 767 €) et d'inscrire les crédits correspondants.

### **Monument historiques classés (MHCC)**

*(Article 204142 – s/f 312)*

*Autorisation de programme n° 5319 de 2016 : + 42 514 €*

Le montant initial de l'AP 5319 de 2016 était de 200 000 €. En raison de l'arrivée de nouveaux dossiers présentant un caractère d'urgence, il convient d'augmenter cette AP de 42 514 € (ce qui la porte à 242 514 €) étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits en 2017.

## Monument historiques inscrits (MHIC)

*Article 204142 – s/f 312*

*Autorisation de programme n° 5319 de 2016 : + 3 000 €*

Le montant initial de l'AP 5319 de 2016 était de 100 000 €. En raison de l'arrivée de nouveaux dossiers présentant un caractère d'urgence, il convient d'augmenter cette AP de 3 000 € (la portant ainsi à 103 000 €) étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits en 2017.

- Travaux d'urgence à l'abbaye de Belleperche  
*Article 231314 – s/f 312*  
*Autorisation de programme n° 5672 de 2016 : + 250 000 €*  
*Crédits de paiement 2016..... + 16 000 €*

Il ressort de l'étude du programmiste qu'une série de travaux urgents doit être menée afin de maintenir l'intégrité de l'abbaye, actuellement en péril, et ce, indépendamment de l'avenir envisagé pour cet édifice. Le principe de ces travaux avait été retenu lors du vote du Budget Primitif 2016.

Leur coût, estimé initialement à 340 000 € TTC, a pu être affiné afin d'arriver à un budget plus resserré de 250 000 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus. Il est à noter qu'il est obligatoire de faire appel à un architecte du patrimoine pour entreprendre des travaux de restauration sur un édifice classé au titre des Monuments Historiques. Afin de lancer le marché pour la désignation du maître d'œuvre, une partie des crédits doit être inscrite dès à présent.

Pour cette autorisation de programme évaluée à 250 000 €, la répartition des travaux est envisagée de la façon suivante :

2016 : étude sanitaire des enduits et des décors et premiers honoraires de maîtrise d'œuvre.

Crédits de paiement à inscrire en 2016 : 16 000 €.

2017 : consolidation des maçonneries dans le secteur du réfectoire médiéval (angle nord-ouest), assainissement provisoire de la cour du cloître, inspection et révision des réseaux d'eaux pluviales existants passant sous l'aile nord, pré-consolidation des décors et enduits.

Crédits de paiement à inscrire en 2017 : 90 000 €

2018 : mise hors d'eau de l'aile sud

Crédits de paiement à inscrire en 2018 : 72 500€

2019 : dépose des poutres ruinées et consolidation provisoire des planchers hauts (angle nord-ouest), consolidation des façades sur la cour intérieure, traitement des souches de cheminées de ce même secteur, protections anti volatiles sur la façade nord, mise en sécurité du fossé de l'aile des jardiniers.

Crédits de paiement à inscrire en 2019 : 71 500 €

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve les nouveaux tarifs de l'Abbaye de Belleperche pour 2017 :
  - 2€ plein tarif
  - 1€ tarif groupe
  - gratuité pour les mineurs, les étudiants, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de minima sociaux ;
- Approuve la programmation des animations pour 2017 détaillée ci-dessus pour un montant global de 77 800 € ;
- Ratifie l'inscription des crédits de paiements suivants au Budget départemental 2016 :
  - Article 204141 – s/f 312  
Objets mobiliers inscrits (OMIC) ..... 1 029 €  
(avec l'autorisation de Programme n° 5320 de 2016 portée de 11 738 € à 12 767 €)

- Article 204142 – s/f 312
  - Monuments historiques classés (MHCC)  
(avec l'autorisation de programme n° 5 319 (part MHCC) de 2016 portée de 200 000 € à 242 514 € soit + 42 514 € étant précisé que les crédits de paiement correspondants seront inscrits en 2017)
  - Monuments historiques inscrits (MHIC)  
(avec l'autorisation de programme n° 5 319 (part MHIC) de 2016 portée de 100 000 € à 103 000 €, soit + 3 000 €, étant précisé que les crédits de paiement correspondants seront inscrits en 2017)

- Article 231314 – s/f 312

Travaux bâtiments culturels et sportifs ..... 16 000 €  
(avec l'autorisation de Programme n° 5 672 de 2016 de 250 000 € avec échelonnement des crédits de paiement selon l'échéancier détaillé ci-dessus)

- Autorise Monsieur le Président à rechercher tous les financements possibles pour le programme d'animation 2017, ainsi que pour les travaux d'urgence à mener et, le cas échéant, à signer toute convention à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC